

**Département de la Loire**  
**Commune de Saint-Denis-sur-Coise**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 juillet 2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 18 juillet 2025

Présents : Daniel BONNIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Monique JACOUD

Absents excusés : Jean-Louis CASSE, René CROZIER (pouvoir à Bruno MAILLARD), Georges FAURE

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bernard CARTERON

**D/2025-07-2**

**Objet : OGEC – subvention cantine – année scolaire 2025-2026**

M. le Maire expose au conseil municipal que l'OGEC a décidé de confier la restauration scolaire à un nouveau prestataire qui, normalement, devrait fournir des repas de meilleures qualités. Ce changement implique une hausse du coût d'achat des repas pour l'OGEC de 3.56 € à 4.42 €, soit 0.86 € supplémentaires par repas. Sur une base annuelle de 4 000 repas, cela représente un surcôt global de 3 440 €.

Afin de préserver un tarif raisonnable pour les familles (aujourd'hui fixé à 4.50 € par repas), sans alourdir leur contribution ni compromettre l'équilibre budgétaire de l'OGEC, cette dernière sollicite une subvention de la commune pour la restauration scolaire.

Après avoir entendu cette présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

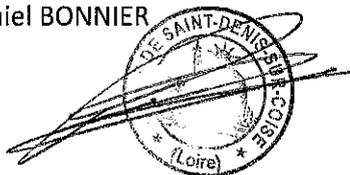
- **DECIDE** de fixer pour l'année scolaire 2025-2026 une subvention d'un montant de 2 200.00 €, pour la restauration scolaire, à l'OGEC.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Daniel BONNIER



Le secrétaire de séance

Publié le : 28-07-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250724-D2025-07-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2025